

VERIFIER AU MOMENT DE
L'ALLOCATION



STATEMENT DISCOURS

MINISTER
FOR
INTERNATIONAL
TRADE.

MINISTRE
DU
COMMERCE
EXTÉRIEUR.

85/70

Déclaration de l'honorable
James Kelleher, ministre
du Commerce extérieur,
sur la politique d'importation
pour le secteur de la
chaussure

Chambre des communes

Le 20 novembre 1985

Monsieur le Président, le gouvernement annonçait, il y a un an, un programme de renouveau économique pour le Canada. Nous y reconnaissons que le bien-être économique du pays sera déterminé, en grande partie, par la réaction des Canadiens aux défis posés par les changements technologiques et la concurrence croissante qui sont des réalités courantes de notre monde.

Dans le document intitulé "Un programme de renouveau économique", nous nous sommes fixé quatre objectifs fondamentaux, à savoir: remettre de l'ordre dans nos finances; rendre l'intervention du gouvernement moins gênante en réduisant les obligations réglementaires qui ont paralysé l'entreprise privée et l'ont vidée de son énergie créatrice; adopter des politiques favorables à une hausse de l'investissement, à une intensification de l'innovation, à une amélioration de la compétitivité internationale; et, enfin, réaliser tout cela dans le climat d'équité et de franchise qui caractérise la société canadienne.

L'un des principes fondamentaux du programme est que nous devons améliorer notre performance comme pays exportateur. C'est l'élément vital de notre économie. Près du tiers de notre revenu national et plus de 3 millions d'emplois dépendent directement de nos exportations. La protection et l'amélioration de notre capacité d'exporter ont constitué l'une des principales préoccupations du gouvernement au cours de la dernière année. Le maintien de l'accès à notre principal marché, celui des États-Unis, a évidemment été l'un des principaux thèmes, mais nous avons également lancé une initiative commerciale importante dans les pays

du Pacifique, nous avons travaillé avec les gouvernements provinciaux à élaborer une stratégie commerciale nationale dynamique et nous avons assumé un rôle de chef de file dans la promotion et la préparation d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales destinées à réduire les obstacles au commerce à la grandeur du monde.

Le commerce est une opération à deux sens. Pour exporter, nous devons aussi importer. L'équilibre de notre balance commerciale ne peut être assuré que par notre capacité de soutenir la concurrence. Les obstacles artificiels, tels que les contingents et les tarifs élevés, peuvent accorder une protection temporaire à des industries déterminées. Toutefois, l'expérience nous enseigne que ces obstacles sont, à la longue, nuisibles. Ils peuvent avoir pour effet d'isoler les industries qu'ils visaient à protéger ou de diminuer leur capacité de se défendre elles-mêmes plutôt que de l'augmenter.

Monsieur le Président, le gouvernement a entrepris, au cours de la dernière année, un examen global de la politique relative à l'une des industries protégées du Canada, celle de la chaussure. Nos producteurs de ce secteur sont protégés depuis huit ans par des contingents à l'importation.

En juin de l'année dernière, le gouvernement précédent a chargé le Tribunal canadien des importations d'examiner la position de cette industrie, en accordant une attention particulière à deux facteurs déterminants: l'étendue du préjudice que subirait le secteur de la chaussure si les contingents étaient supprimés et la mesure dans laquelle

l'industrie avait profité de la période de protection pour devenir plus concurrentielle.

Le Tribunal a mis une année à effectuer, dans le cadre de son mandat, l'examen le plus complet jamais entrepris de notre industrie de la chaussure. Il a non seulement effectué ses propres études, mais il a aussi entendu 72 témoins et reçu 39 exposés écrits représentant à peu près tous les groupes d'intérêts - fabricants, importateurs, exportateurs, détaillants, syndicats et consommateurs. Nous ne voyons aucune raison de rejeter les constatations contenues dans son rapport, qu'il a présenté en juin dernier.

En fait, le Tribunal a estimé qu'il y avait tout lieu d'être très optimiste. Il a constaté que l'industrie canadienne de la chaussure avait généralement, au cours des dernières années, atteint, et même parfois dépassé, la performance de l'ensemble de l'économie tout comme celle du secteur manufacturier.

Nous avons maintenant une industrie qui a évolué et s'est adaptée. Elle a modifié considérablement son éventail de produits. Elle a renforcé sa position dans les segments les plus favorables du marché. Elle a cherché de nouveaux moyens d'être concurrentielle. Elle a amélioré l'efficacité de ses systèmes d'information de gestion et d'information financière. Elle a également continué à utiliser la technologie de pointe et elle a amélioré la qualité des produits offerts.

En conséquence, nous avons maintenant une industrie qui, mise à part une exception limitée et temporaire - les fabricants de chaussures pour dames et pour fillettes - est prête à affronter la concurrence internationale.

Le Tribunal a signalé un autre détail intéressant au sujet de la transformation de l'industrie de la chaussure, à savoir que le système de contingentement a eu peu d'effet sur celle-ci. Les changements ont été entraînés bien plus par les forces du marché que par les huit années de contingentement. L'une des sources de la force de l'industrie a été sa capacité de remplir, dans des délais très brefs, des commandes limitées de nouveaux produits.

Le gouvernement a donc conclu qu'une autre limitation des importations pour l'ensemble de l'industrie ne serait pas avantageuse pour l'économie du pays. En conséquence, à compter du 1^{er} décembre 1985, les contrôles à l'importation seront maintenus uniquement pour les chaussures habillées et tout-aller pour dames et pour fillettes, secteur qui compte pour près de la moitié des ventes de l'industrie canadienne et qui est, selon le Tribunal canadien des importations, le seul qui souffrirait de la suppression immédiate des contingents.

En outre, dans ce secteur de l'industrie, le Tribunal a recommandé de supprimer progressivement les contingents sur une période de trois ans, ce à quoi le gouvernement s'est engagé. Ils seront majorés de 6 % la première année, de 8 % la deuxième

année et de 10 % la troisième année. À la fin de cette période, des contingents auront été en vigueur pendant 11 ans.

Pour prendre cette décision, le gouvernement a tenu compte des effets réels de ces contingentements. Ils ont fait monter les prix des chaussures. Les consommateurs canadiens ont payé environ entre 450 et 500 millions de dollars de plus que s'il n'y avait pas eu de contingentement de la chaussure. Cette augmentation a été surtout ressentie par les Canadiens à faible revenu, d'une part parce que leur budget est moins élevé et, d'autre part, parce que les importations de chaussures bon marché ont fait l'objet de contrôles. Par ailleurs, l'augmentation des prix a entraîné une diminution de la demande. D'après les chiffres fournis par le Tribunal des importations, les consommateurs canadiens achètent actuellement environ 12 % de chaussures de moins que si des contingents n'étaient pas en vigueur depuis 1978.

Parallèlement, les avantages qu'en a retirés l'industrie sont minimes. En 1983 par exemple, les consommateurs ont dû dépenser 85 millions de dollars de plus pour acheter des chaussures, alors que l'industrie n'en a produit que pour 29 millions de dollars de plus, malgré le contingentement.

Qui donc a profité du contingentement? Ce ne sont pas les producteurs canadiens de chaussures qui en ont le plus bénéficié, mais plutôt les titulaires des contingents, pour la plupart des importateurs et des grandes chaînes de magasins de

détail. Les petits commerces en ont souffert parce que les allocations qui leur étaient attribuées étaient insuffisantes pour qu'ils puissent tirer profit d'une réduction des prix sur les achats de gros.

Une autre considération plus générale qui a contribué à amener le gouvernement à réduire et à lever progressivement le contingentement des chaussures est le fait que le maintien des contingents aurait gravement porté atteinte aux intérêts du Canada dans d'autres secteurs de l'économie.

L'imposition de contingents entraîne inévitablement des demandes de compensation de la part des pays exportateurs visés par cette décision. De telles demandes ne sont ni déloyales ni irréalistes. Elles sont prévues dans les règles du système commercial international que le Canada appuie. Cependant, elles coûtent très cher.

Les mesures compensatoires peuvent prendre différentes formes, parmi lesquelles l'abaissement des tarifs douaniers sur d'autres importations ou l'imposition de droits plus élevés sur certaines de nos exportations. Les pays qui subissent un préjudice ont même le droit d'imposer, à titre de rétorsion, des contingents à l'égard des produits que nous leur vendons.

Certains députés de cette Chambre se souviendront que la Communauté économique européenne avait menacé, à l'annonce de la prolongation du contingentement des chaussures jusqu'à novembre 1985, d'user de son droit de rétorsion en portant à un niveau prohibitif les

droits de douane sur les importations de produits pétrochimiques, d'acier, de papier kraft, de fourrures et d'autres produits canadiens. Cela aurait pu faire perdre à des industries qui n'ont rien à voir avec la chaussure des ventes de 150 millions de dollars à l'Europe. Nous avons pu écarter cette menace seulement en acceptant de renoncer, à l'égard de certaines importations européennes, à des droits représentant des millions de dollars pour le Trésor canadien. Si nous ne l'avions pas fait, nous aurions perdu un très grand nombre d'emplois. Cela ne nous paraît pas juste.

Le gouvernement ne souscrit pas aux prédictions pessimistes et fatalistes voulant que l'abolition des contingents entraîne inéluctablement la disparition de l'industrie canadienne de la chaussure. Les faits tendent à prouver le contraire, à savoir que l'industrie de la chaussure a retrouvé sa vitalité et sa prospérité. De plus, il ne faut pas oublier que les fabricants canadiens de chaussures continueront à bénéficier d'un tarif douanier de 23 % sur les chaussures importées. C'est là une protection considérable. Les droits moyens du Canada sur les produits manufacturés sont de 9 %.

L'industrie a vécu un important processus d'adaptation qui a été facilité par un certain nombre de programmes d'aide gouvernementaux. Nous estimons que, lorsque toutes les subventions prévues dans le programme de l'Office canadien pour un renouveau industriel auront été versées, les sociétés qui détiennent plus de 60 % du marché de la chaussure auront reçu 22,5 millions de dollars. Cette aide porte sur la gestion, le financement, le marketing

et la production, mais la plus grande partie des investissements prévus est destinée à moderniser l'équipement.

De plus, je suis heureux d'annoncer que le ministre des Finances examinera toute proposition de l'industrie concernant l'application temporaire de tarifs douaniers ou l'adoption de plans de remise de droits pour aider l'industrie canadienne de la chaussure à améliorer sa position concurrentielle. Ces mesures, jointes à la législation antidumping actuelle du Canada et à une compétitivité accrue de l'industrie - sans parler du tarif douanier de 23 % - devraient permettre aux fabricants canadiens de se défendre efficacement contre la concurrence des importateurs étrangers.

Le gouvernement prévoit que la levée des contingents entraînera un accroissement subit mais modéré des importations. Ce phénomène s'explique notamment par la compression de la demande de chaussures à prix modique. Il sera également dû à la présence de nouveaux importateurs et au fait que certains détaillants tenteront peut-être d'importer de nouveaux articles. Nous estimons que la poussée sera brève et qu'elle se calmera dans les douze à dix-huit mois. Néanmoins, pour atténuer l'incidence que ce regain des importations pourrait avoir, nous consulterons les pays qui exportent le plus de chaussures au Canada. Nous les aviserons qu'il est dans leur intérêt à long terme d'attaquer prudemment et graduellement notre marché.

Pour ce qui est des importateurs canadiens, dont il est établi que certains ont importé des chaussures dans le seul but de se constituer une base élevée pour l'attribution future de contingents, je leur indiquerai très clairement que de telles pratiques ne seront pas récompensées.

Monsieur le Président, tous les consommateurs canadiens bénéficieront de cette décision. Mais le gouvernement reconnaît également que l'abolition des contingents pourrait effectivement nécessiter une période d'adaptation pour les travailleurs de l'industrie de la chaussure. C'est pourquoi nous tentons de prévenir les difficultés que nous pourrions rencontrer. Plutôt que de réagir par des mesures ponctuelles, nous proposons une stratégie qui tient compte de la dynamique propre à cette industrie qui, dans son ensemble, comprend approximativement 175 sociétés et emploie 15 000 travailleurs. La plupart des sociétés sont de taille modeste, leur effectif moyen étant de 86 personnes.

Pour aider les personnes touchées, le gouvernement a prévu un plan sur trois fronts. Nous aiderons les sociétés, les collectivités ainsi que les travailleurs de l'industrie de la chaussure.

Les sociétés qui prévoient des problèmes sur le plan des ressources humaines pourront s'adresser au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, lequel pourra mettre jusqu'à 100 000 dollars à leur disposition, sur une base de frais partagés, pour diverses fins, notamment un programme conjoint de recherches portant sur les propositions de changement d'orientation des entreprises

et les besoins d'adaptation des employés qui pourraient devenir plus vulnérables face au marché.

Les employés sont également admissibles aux programmes fédéraux de recyclage professionnel axés sur l'acquisition de compétences et les pénuries de main-d'oeuvre. Nous mettrons à profit le Programme de prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre pour aider les travailleurs âgés incapables de bénéficier des nouvelles possibilités d'emploi.

Une aide plus considérable s'appliquera lorsque la perturbation de l'emploi dans le secteur de la chaussure pourrait affecter toute une collectivité. Celle-ci pourrait alors bénéficier du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, à peu près aux mêmes conditions que les sociétés frappées. En outre, le Programme de développement des collectivités sera bien placé pour fournir une aide directe aux collectivités qui dépendaient de l'industrie de la chaussure. Cette aide pourrait prendre la forme d'options de programmes destinés à encourager de nouvelles activités et de nouveaux emplois ou, si nécessaire, à aider les travailleurs à s'installer ailleurs.

Il s'agit là de programmes très souples. Nous espérons bien qu'ils nous permettront de rendre l'industrie canadienne de la chaussure plus concurrentielle, tant à l'extérieur qu'au pays, et de le faire sans causer de graves bouleversements dans la vie des Canadiens qui sont employés dans le secteur de la chaussure.

Monsieur le Président, nous avons, sans contredit, appris une chose au cours de la décennie, à savoir que la source véritable de notre richesse est l'ingéniosité, l'intelligence et le travail déterminé des Canadiens. D'autre part, nous avons également appris que, pour préserver et accroître notre patrimoine, nous devons être capables de soutenir la concurrence ici et à l'étranger et que, pour être concurrentiels, nous ne pouvons

entraver le changement, mais devons plutôt en profiter. Il y a un an, le défi actuel était résumé dans la formule suivante du programme de renouveau économique: "si l'on veut progresser, tout est dans la façon de préserver l'ordre dans le changement et le changement dans l'ordre".

C'est bien là, Monsieur le Président, le sens des mesures que j'annonce aujourd'hui.